



202207- 08

mairie  
ti ker

Envoyé en préfecture le 15/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

ID : 022-212200349-20220711-202207\_08-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

-----  
**SEANCE DU 11 Juillet 2022**  
-----

L'an deux mil vingt-deux, le onze Juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

**Présents:** Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALEGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Gaëlle LE CANT, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

**Procurations :** Emmanuelle DAVAI à Catherine DENIS, Alain BROCHEN à Didier NEVEUX

**Absents :** Eva BONJOUR, Briec CALVARY

**Date de convocation :** 1er Juillet 2022

**Secrétaire de séance :** Pauline UNVOAS

**Objet : TI-JIKOUR**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Tribunal Judiciaire de Saint-Brieuc a confirmé en appel son jugement donnant raison aux communes du territoire de « TI-JIKOUR » dans l'affaire qui les oppose à monsieur BENSAID.

Monsieur BENSAID a pris la décision de se pourvoir en cassation.

Les communes du territoire se sont réunies le 30 Juin 2022 et souhaitent, unanimement, poursuivre la procédure. A ce titre, la commune de Cavan devrait verser une nouvelle participation de 1609 €.

Après consultation auprès de notre assureur GAN assurances, il nous a été confirmé la prise en charge des frais engagés par notre commune pour cette affaire dans le cadre de la protection juridique.

Le Conseil Municipal,

**Considérant** la nécessité de poursuivre la procédure contre Monsieur BENSAID en collaboration avec les communes du territoire de TI-JIKOUR

**Il est proposé au Conseil Municipal de**

- **Poursuivre** la procédure engagée à l'encontre de Monsieur BENSAID
- **Solliciter** la prise en charge des frais liés à la procédure par GAN ASSURANCES dans le cadre de la protection juridique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Décide** de poursuivre la procédure engagée à l'encontre de Monsieur BENSAID

**Sollicite** la prise en charge des frais liés à la procédure par GAN ASSURANCES dans le cadre de la protection juridique.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE CAVAN  
TI KER KAWAN

2 rue Maurice Denis  
2 straed Maurice Denis

Le Maire  
  
Maurice OFFRET

22 140 CAVAN  
22 140 KAWAN